BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 891

67 – BAS-RHIN

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE STRASBOURG

Ventes et cessions

312 478 266 RCS Strasbourg.
L'ALSACIENNE DE RESTAURATION.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 38515.00 EUR.
Adresse : 2, Rue Evariste Galois, 67300 Schiltigheim.
Oppositions : Art. L.236-21 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun d'apport partiel d'actif Société bénéficiaire : L'ALSACIENNE DE RESTAURATION Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 2 Rue Evariste Galois – 67300 SCHILTIGHEIM Capital : 38.515 € Numéro unique d'identification : 312 478 266 RCS STRASBOURG Lieu d'immatriculation : R. C. S. STRASBOURG Société apporteuse : ELIOR ENTREPRISES Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 9-11 Allée de l'Arche – 92032 PARIS LA DEFENSE CEDEX Capital : 231.440 € Numéro unique d'identification : 413 901 760 RCS NANTERRE Lieu d'immatriculation : R.C.S. NANTERRE Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société bénéficiaire est prévue : Actif : 2 542 624 € Passif : 1 928 583 € Actif net apporté : 614 041 € Rémunération de l'actif net apporté : En rémunération de l'apport partiel d'actif soumis au régime juridique des scissions des éléments d'actif et de passif composant la branche d'activité complète et autonome des activités de restauration collective dans le grand est, il sera attribué à la société Apporteuse 1 444 actions de la société Bénéficiaire de 5 € de valeur nominale chacune par voie de création. La société Bénéficiaire augmentera son capital social pour le porter à 45.735 €. Prime d'apport : La différence entre la valeur nette de l'apport soit 614.041 €, et le montant nominal des actions créées en rémunération de cet apport, soit 7 220 € étant de 606.821 €, cette somme sera portée à l'actif du bilan d'ALSACE DE RESTAURATION à un compte « prime d'apport » Date du projet commun d'apport partiel d'actif : 15 février 2023 Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : le 16 février 2023 au Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre pour la société apporteuse et le 15 février 2023 au Greffe du Tribunal Judiciaire de Strasbourg pour la société bénéficiaire..